

## BUDGET PRIMITIF 2022

### BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Les principales évolutions du budget 2022 ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 23 février 2022.

Le budget 2022 présente l'équilibre suivant :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	EUROS		EUROS
<b><u>DEPENSES</u></b>		<b><u>DEPENSES</u></b>	
Chap.011 : Charges à caractère général	229 890,00 €	Chap 13 : Subventions d'Investissement (subvention à verser au budget annexe)	0,00 €
Chap.012 : Charges de personnel	165 624,00 €		
Chap.65 : Autres charges de gestion courante (dont 134 000 € de subvention d'équilibre prévue à verser au budget annexe)	177 325,00 €	Chap 20 : Immobilisations incorporelles	3 200,00 €
Chap. 67 : charges exceptionnelles	600,00 €	Chap 21 : Immobilisations incorporelles	29 565,42 €
Chap. 68 : Dotation aux provisions semi- budgétaires (risques statutaires)	12 000,00 €	Chap 020 : Dépenses imprévues	2 000,00 €
Chap. 022 : Dépenses imprévues	43 470,30 €	Compte 1068 : Apurement compte 1069 (M57)	257,00 €
Chap. 042 : Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	16 653,47 €		
	<b>645 562,77 €</b>		<b>35 022,42 €</b>
<b><u>RECETTES</u></b>		<b><u>RECETTES</u></b>	
Chap.70 : pdts des services (Dont 22 000 € de refacturation au budget annexe)	123 200,00 €	Chap 10 : Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA = recette propre d'investissement)	0,00 €
Chap. 74 : Dotations et participations (Subvention communale)	400 000,00 €		
Chap. 013 : Atténuation de charges	700,00 €	Chap 040 : Opérations d'ordre entre sections (Autofinancement net pour équipement)	16 653,47 €
002 : Résultat reporté de 2021	121 662,77 €	001 : Résultat reporté de 2020	18 368,95 €
	<b>645 562,77 €</b>		<b>35 022,42 €</b>